

Saint-Gilles - Musée Hannon - Désignation d'un.e auteur.e de projet pour une mission liée à l'aménagement scénographique du futur Musée Hannon (bâtiment Art nouveau)

Avis de Marché - Annexe 2

PRÉCISIONS TERMINOLOGIQUES

- **OPÉRATEUR ECONOMIQUE** : toute personne physique ou morale de droit public ou de droit privé qui offre des services sur le marché.
- **GROUPEMENT** : association de plusieurs opérateurs économiques (société momentanée, co-traitance, etc.) qui forment ensemble un seul candidat. La responsabilité (de la candidature puis, le cas échéant, de l'offre et de la mission) est partagée entre ces opérateurs économiques.
- **MANDATAIRE** : opérateur économique qui représente le groupement à l'égard de l'adjudicateur et dispose d'un pouvoir de signature pour les autres membres du groupement.
- **CANDIDAT** : opérateur économique, ou groupement d'opérateurs économiques, qui introduit une demande de participation à un marché.
- **TIERS** : opérateur économique auquel le candidat entend faire appel pour assumer certaines prestations ou compétences (sous-traitant, consultant, etc.). Attention : Pour le présent marché, le candidat ne peut pas recourir à la capacité d'un tiers pour satisfaire aux conditions de sélection (niveaux spécifiques minimaux exigés).

CRITÈRES DE LIMITATION DU NOMBRE DE CANDIDATS RETENUS

Les critères mobilisés pour limiter le nombre de candidats retenus seront les suivants :

Critère n° 1 - la motivation du candidat par rapport à l'objet du marché : évaluée sur base d'une note expliquant ses motivations à présenter sa candidature et faisant valoir comment il entend mettre en œuvre son savoir-faire compte tenu de l'objet du marché, du contexte existant, des contraintes et enjeux qu'il y perçoit.

Critère n° 2 - l'adéquation du profil du candidat par rapport à l'objet du marché : évaluée sur base d'une note de présentation du candidat, de la (ou des) liste(s) des missions des 5 dernières années* ainsi que des éventuels prix ou publications;

Critère n° 3 - la pertinence et la qualité de trois références choisies par le candidat par rapport à l'objet du marché : évaluée sur base d'une présentation détaillée de chaque référence (textes et visuels). Les trois références (construites ou non) présentées dateront des 7 dernières années*).

* Voir règles de comptabilisation de l'ancienneté des références en fin de document.

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

GÉNÉRALITÉS

La candidature doit être encodée sur la plateforme de dépôt en ligne suivante :

<https://eten.publicprocurement.be/etendering/home.do>

Le dossier de candidature contient les éléments détaillés ci-après.

Ces éléments seront compilés dans l'ordre décrit ci-après sous une forme respectant les exigences techniques liées à la plateforme de dépôt.

L'ensemble des documents composant le dossier de candidature doivent être au format A4.

ATTENTION : il ne sera pas tenu compte du texte ou des pages excédentaires par rapport aux quantités prescrites ; l'ajout de tout document supplémentaire (de type CV, diplôme, moyens techniques du bureau, etc.) est proscrit.

LISTE DES DOCUMENTS COMPOSANT LA CANDIDATURE

1. Une identification des opérateurs économiques et de leurs statuts.

Ce descriptif sera présenté sous forme d'un tableau tenant sur une page A4 maximum. Ce tableau comptera une ligne par opérateur économique.

Le candidat (ou, en cas de groupement, son mandataire) sera identifié et son adresse email sera fournie en tant que coordonnée de contact principale. Il pourra au besoin renseigner une seconde adresse email qui sera utilisée en copie des communications.

Pour chaque opérateur économique, les renseignements suivants seront fournis :

- Nom de l'opérateur économique
- Statut (mandataire, autre membre du groupement, tiers)
- Compétence assumée (voir section II.2.4 de l'avis de marché)
- Forme juridique
- Coordonnées de l'opérateur économique

ATTENTION : conformément à la section III.1.3) relative à la *capacité technique et professionnelle*, toutes les compétences demandées à cette étape de sélection (scénographie muséale et design mobilier) devront être attribuées à au moins un opérateur économique. Conformément à la section II.2.4) *Description des prestations*, les opérateurs dont la capacité est mobilisée pour satisfaire aux conditions de sélection (niveaux spécifiques minimaux exigés) ne peuvent pas être des tiers.

2. Pour chaque opérateur économique, le Document Unique de Marché Européen (DUME)* dûment complété et signé en format .PDF (modèle joint au format .XML en annexe 1 de l'avis de marché).

Remplissage du formulaire DUME :

1. **Rendez-vous sur la plateforme DUME**, <https://uea.publicprocurement.be/filter?lang=fr> :

- **Si vous n'avez jamais utilisé de DUME** : choisissez « Importer un DUME » > chargez notre modèle précité .XML joint en annexe 1 > remplissez vos données

* Le Document Unique de Marché Européen (DUME) est une déclaration officielle par laquelle le candidat atteste qu'il n'est pas concerné par les motifs d'exclusion et qu'il remplit les conditions fixées pour la sélection.

- **Si vous avez récemment utilisé un DUME pour un autre marché :** choisissez « Fusionner deux DUME » > chargez notre modèle précité .XML joint en annexe 1 et votre propre DUME récent pour récupérer automatiquement des données remplies par vous lors d'un précédent marché ;

2. Complétez le formulaire DUME :

- **Partie II - Informations concernant l'opérateur économique**
 - Le candidat remplit le point A « Informations concernant l'opérateur économique ».
 - Le point B « Informations relatives aux représentants de l'opérateur économique » n'est à compléter que lorsque le candidat est un groupement d'opérateurs économiques. Chaque opérateur indique donc dans cette partie de son DUME les coordonnées du mandataire du groupement, soit celui d'entre eux désigné pour représenter le groupement à l'égard de l'adjudicateur. (Article 40 de l'AR du 18/04/2017).
 - Le point C « Informations relatives au recours aux capacités d'autres entités » est uniquement à remplir si le candidat entend recourir à la capacité de tiers (sous-traitants) pour satisfaire aux conditions de sélection : ATTENTION, pour le présent marché, ce recours n'est pas autorisé.
 - Le candidat complète le point D « Informations relatives aux tiers aux capacités desquels l'opérateur économique n'a pas recours » s'il entend recourir à des sous-traitants (au stade de la candidature ou au stade de l'offre) sans faire appel à leur capacité (pour satisfaire à la sélection qualitative). Il répond oui/non, mais ne doit pas préciser le nom des sous-traitants.
- **Partie III - Motifs d'exclusion**
Le candidat complète les points A à C.
- **Partie IV - Critères de sélection**
Seule la case Oui/Non doit être cochée. Les opérateurs économiques sont dispensés de remplir les sections A, B, C ou D de cette partie.
- **Partie VI - Déclarations finales**
Date, lieu et signature.

3. Téléchargez les formats .PDF et .XML du formulaire complété par vos soins ;

4. Joignez le format .PDF à votre candidature ;

5. Conservez le format .XML qui vous permettra lors d'un prochain marché de récupérer des informations pré-remplies.

Information sur le nombre de DUME(s) à fournir :

Un candidat qui participe à titre individuel à la présente procédure de passation de marché remplit un seul DUME.

Lorsqu'un groupement d'opérateurs économiques participe à la procédure de passation de marché, un DUME distinct indiquant les informations demandées dans les parties II à IV doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants. Les membres du groupement indiquent également dans la partie II.B du DUME celui d'entre eux qui représentera le groupement (mandataire) à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Si le candidat fait appel à des sous-traitants, il complète la partie II, D de son DUME et fournit un DUME distinct indiquant les informations demandées dans les parties II, A et B et III pour chaque sous-traitant concerné. Pour rappel : le candidat ne peut pas faire appel aux capacités de tiers (sous-traitants, ...) pour satisfaire aux conditions de sélection qualitative - niveaux minimaux d'exigence ; et à ce stade, seules les compétences scénographie muséale et design mobilier sont demandées et seront donc évaluées.

Pièces justificatives non accessibles gratuitement par le Pouvoir adjudicateur :

- Pour les opérateurs économiques **non belges**, les attestations attestant de :
 - l'absence de faillite (attestation datant de moins de 3 mois par rapport à la date limite de remise de la candidature)
 - dettes fiscales (attestation délivrée dans l'année en cours à la date limite de remise de la candidature)
 - dettes sociales (attestation portant sur le trimestre en cours ou le dernier trimestre écoulé)
- En cas de redevabilité de plus de 3.000 euros auprès de l'administration fiscale ou de la caisse sociale, la preuve d'un plan d'apurement en cours et de son respect et/ou la

preuve de créance(s) certaines, exigibles et libres de tout engagement auprès d'un autre pouvoir adjudicateur.

Ces documents seront ajoutés à la suite du DUME dans le document .PDF

Aucun autre document justificatif ne devra être joint à la candidature.

3. Pour chaque opérateur économique, une liste reprenant les missions menées dans les 5 dernières années* pouvant constituer des références, livrées ou non, pour le présent marché (voir section III.1.2 Capacité technique et professionnelle).

Ces missions seront triées par compétence assumée par cet opérateur économique pour le présent marché. Pour chaque mission, seules les informations suivantes seront fournies :

(ATTENTION : l'ajout d'autres informations ou de visuels est exclu) :

- titre : nom du projet + type de programme + ampleur (ex : Eurêka - ensemble de 50 logements) ;
- lieu (commune + pays) ;
- date(s) ;
- statut du projet (en cours - précisez l'étape -, réalisé ou marché remporté);
- destinataire ;
- montant des travaux liés à la compétence visée (le cas échéant) ;
- superficie ;
- type de maîtrise d'œuvre (association momentanée, sous-traitance, collaboration extérieure, etc.),
- type d'intervention (rénovation, nouvelle construction, etc.) ;

Parmi cette(ces) liste(s), la sélection de références « NIVEAUX MINIMAUX »

Conformément à la section III.1.3) relative à la *capacité technique et professionnelle*, une (des) référence(s) devra(ont) être sélectionnée(s) au sein de la liste de l'opérateur économique (ou de l'un des opérateurs économiques) afin de satisfaire au(x) niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s). Toute liste des missions d'un opérateur économique concerné (qui apporte la satisfaction à un niveau minimal d'exigence) sera donc précédée d'une page introductive identifiant clairement la référence choisie pour répondre au niveau spécifique minimal exigé à laquelle sera annexé un document probant* permettant de comptabiliser l'ancienneté de la référence. Cette sélection de références « niveaux minimaux » n'est pas à confondre avec la sélection de références pertinentes mentionnée au point 8 et vient en sus.

4. Le cas échéant, une liste des prix et publications des opérateurs économiques (ATTENTION : l'ajout de visuels ou documents de type extraits de presse est exclu).

5. Une note dans laquelle le candidat explique ses motivations à présenter sa candidature en faisant valoir comment il entend mettre en œuvre son savoir-faire compte tenu de l'objet du marché, du contexte existant, des contraintes et enjeux qu'il y perçoit. Maximum une page A4, éventuels visuels inclus, texte de maximum 4000 signes espaces compris.

6. Une note de présentation du candidat dans laquelle il explique en quoi son profil est adéquat par rapport à l'objet du marché et les raisons pour lesquelles il travaille seul ou en équipe. Cette note identifiera clairement l'opérateur économique* qui sera chargé de la gestion du marché public de travaux et qui apporte la référence répondant au niveau minimal énoncé au point III.1.3. de l'avis de marché. Maximum une page A4, éventuels visuels inclus, texte de maximum 4000 signes espaces compris.

*Attention, conformément aux points II.2.4. et III 1 3 de l'avis de marché, pour rappel, cet opérateur économique devra être membre du groupement (pas un tiers : sous-traitant ou autre) !

7. La présentation détaillée de trois références PERTINENTES (construites ou non). Ces dernières sont choisies par le candidat par rapport à l'objet du marché et datent des 7* dernières années. La présentation de chaque référence tiendra sur 3 pages A4 maximum (texte et visuels). Si plus de 3 références sont présentées, le Pouvoir adjudicateur sélectionnera les 3 premières références, dans l'ordre du dossier, sans distinction de pertinence.

Pour chaque référence, les renseignements suivants seront fournis :

- **Nom du projet et localisation** (commune + pays)
- **Opérateur(s) économique(s) faisant partie du groupement candidat concerné(s) et prestation(s) assumée(s)** pour ce projet (par exemple : architecture, scénographie, paysage, ... + préciser si mission partielle : études, suivi d'exécution, etc.).
- **Eventuels autres opérateurs économiques tiers** (extérieurs au candidat) jouant un rôle significatif dans la référence (par exemple : architecte mandataire ou en association momentanée, paysagiste, scénographe, ...).
- **Un texte introductif** expliquant le choix de la référence (max 300 signes espaces compris) ;
- **Un texte de présentation de la référence** expliquant l'approche (prise en compte des problématiques et du contexte existants et concept ou solutions proposés), ainsi que le rôle de l'opérateur (ou des opérateurs) économique(s) faisant valoir cette référence. (max 2000 signes, espaces compris) ;
- **Des documents graphiques** nécessaires à la compréhension de la référence et permettant d'en évaluer la qualité (max 6 visuels : 1 visuel = 1 photo ou 1 schéma ou 1 croquis ou 1 série de plans ou 1 série de coupes ou tout autre visuel unique) ;
- **Les données du projet**, à savoir :
 - Le maître d'ouvrage
 - le budget des travaux: indication du montant des travaux (décompte final pour les projets réalisés, estimation à jour pour les projets en cours, estimation au stade de l'offre pour les concours non remportés). Les montants à renseigner ici sont uniquement ceux des travaux liés aux services prestés par le(s) opérateur(s) économique(s) (si plusieurs, indiquer le total et détailler dans la note explicative) faisant partie du groupement candidat pour le présent marché (par exemple : s'il s'agit d'un scénographe ayant travaillé pour un architecte tiers au groupement : mentionner uniquement le montant des travaux de scénographie et pas celui de l'opération architecturale globale). Ces montants pourront être accompagnés au besoin d'une note explicative (pour détailler certains éléments budgétaires) ;
 - le statut du projet (en cours - précisez l'étape -, réalisé, non abouti - précisez l'étape de clôture - ou marché remporté ou non - précisez svp -) ;
 - la surface brute (surface murs et circulations inclus, tous niveaux inclus);
 - Les dates suivantes (le cas échéant), au minimum devront être renseignées : dépôt du projet pour le marché de services/concours, début et fin des études, début et fin du chantier et réception provisoire ;
- En cas de référence n'étant plus en cours, le **document probant*** permettant de comptabiliser l'ancienneté de la référence.

La présentation devra permettre de saisir la pertinence de la référence par rapport à l'objet du marché. Cette sélection de références pertinentes n'est pas à confondre avec la sélection de références « niveaux minimaux » mentionnée au point 4 et vient en sus.

8. La ou les attestation(s) de pouvoir de signature :

Afin de satisfaire aux conditions de l'art. 44 de l'AR du 18/04/2017 concernant l'habilitation à signer le rapport de dépôt :

- **si le mandataire ou candidat seul est une personne morale non belge** se faisant représenter par une personne physique ayant pouvoir de signature: joindre les statuts de la personne morale en y ayant préalablement mis en évidence les parties de texte désignant cette personne physique comme compétente pour engager la personne morale en question ;
- **en cas de groupement** : joindre une(des) procuration(s) attestant du pouvoir de signature accordé au mandataire du groupement par les autres membres du groupement (voir section II.2.4. de l'avis de marché); si d'autres pouvoirs de signature sont à prendre en compte : joindre la(les) procuration(s) attestant de cet(ces) autre(s) pouvoir(s) de signature.

* Voir règles de comptabilisation de l'ancienneté des références en fin de document.

9. Le Rapport de dépôt dûment signé

Le rapport de dépôt devra être signé via **signature électronique qualifiée** par le biais du système intégré à la plateforme e-Tendering. En cas de groupement, le mandataire signera pour lui-même et pour les membres du groupement représentés en vertu des pouvoirs de signature précités.

RÈGLES DE COMPTABILISATION DE L'ANCIENNETÉ DES RÉFÉRENCES

L'ancienneté des références présentées sera calculée de la façon suivante :

- au départ de la date limite de remise des candidatures fixée pour le présent marché ;
- pour les références n'étant plus en cours à cette date, la date prise en compte pour calculer l'ancienneté de la référence sera celle :
 - de la réception provisoire pour les références livrées (document probant : PV de réception provisoire ou autre) ;
 - de la dernière prestation effectuée par l'opérateur économique sur le projet:
 - marché non remporté : date de la remise de l'offre (document probant : courrier d'invitation à soumissionner, notification de non sélection, ...) ;
 - mission entamée et non terminée : date du dépôt auprès du maître d'ouvrage de la dernière tranche de mission effectuée (document probant : courrier de réception des documents, courrier d'approbation de la tranche, ...).

Lorsque demandés, les documents probants concernant la date indiquée devront être annexés sans quoi la référence ne pourra pas être prise en compte.